



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Développer la capacité technologique du secteur du bénévolat



VOLNET

*Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet)
Rapport du Comité consultatif national*

Canada

Développer la capacité technologique du secteur du bénévolat



*Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet)
Rapport du Comité consultatif national*

Janvier 1999

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web à :
<http://www.volnet.org>

On peut aussi, sur demande, se procurer la présente publication sous d'autres formes adaptées à des besoins particuliers. Prière de téléphoner au (613) 990-7233.

Pour obtenir des exemplaires du présent document ou des renseignements généraux au sujet de VolNet, prière de téléphoner au 1 800 575-9200.

Nota — Aux fins du présent document, la forme masculine désigne, s'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 1999
N° de catalogue C2-408/1999
ISBN 0-662-64047-0
52534B



Contient 10 p. 100
de matières recyclées

L'honorable John Manley
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

La présente a un double objet : d'abord, vous remercier, ainsi que votre gouvernement, du leadership dont vous avez fait preuve en créant le Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) pour développer la capacité technologique de ce secteur; ensuite, vous présenter le rapport du Comité consultatif national de VolNet (CCNV), *Développer la capacité technologique du secteur du bénévolat*.

En ayant accès à la technologie des communications et de l'information, le secteur du bénévolat pourra accroître considérablement sa capacité déjà extraordinaire de contribuer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada. Je suis fière que les cinq derniers mois d'intense réflexion aient débouché sur un bon apport à ce programme d'importance cruciale.

Je dois ajouter que le lien qui s'est créé entre le CCNV et votre ministère est un témoignage de ce qui peut se produire lorsque bénévoles et fonctionnaires travaillent ensemble à une même cause. J'ai bon espoir que les bases d'une belle réalisation ont été jetées : en tant que comité de bénévoles, le CCNV possède une expertise dans plusieurs domaines et jouit d'une forte crédibilité qui attirera des ressources et suscitera un appui aussi vaste que durable.

Je me réjouis de votre appui indéfectible à l'égard de ce programme et vous invite à continuer de puiser aux talents rassemblés au sein du CCNV afin que VolNet ne cesse de répondre aux besoins croissants du secteur canadien du bénévolat.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente du Comité
consultatif national de VolNet,

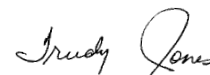


Lil Krstic

Membres du CCNV



Denise Bekkema



Trudy Jones



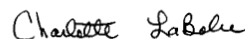
Denis Bertrand



Donald King



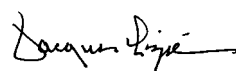
Diana Brent



Charlotte LaBobe



Jim Carroll



Jacques Lizée



John Challinor II



Dudley Morgan



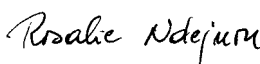
Steven Chan



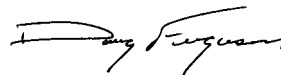
Peter Mortimer



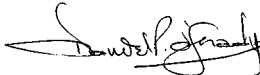
Gerald Dirks



Rosalie Ndejuru



Doug Ferguson



Daniel O'Grady



Margaret Fietz



Janice Penner




Marvin Hare



Kirk Roberts



Wayne Hellquist



Josephine Sutton



Sherri Helwig



San San Sy



June Hooper



Hélène Tremblay



Donald Johnston

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Historique	3
Les organismes bénévoles et Internet	4
Le défi du branchement : création de services pertinents	6
QUE FERA VOLNET?	6
QUI EST ADMISSIBLE AUX SERVICES DE VOLNET?	7
COMMENT VOLNET ASSURERA-T-IL SES SERVICES?	9
Stratégie de développement des ressources de VolNet : promotion de la collaboration	13
Stratégie de communication de VolNet : sensibilisation du secteur	14
Évaluation et enseignements	15
Affectation des ressources et échéancier	16
Conclusion	17
Annexe A	
Sommaire des recommandations	18
Annexe B	
Liste des membres du Comité consultatif national de VolNet	21

SOMMAIRE

Dans le budget de février 1998, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) « afin d'accroître la capacité technologique du secteur bénévole ». Il a consacré 15 millions de dollars sur trois ans à ce programme et s'est fixé pour objectif d'offrir de brancher 10 000 organismes bénévoles avant le 31 mars 2001. Souhaitant voir le secteur du bénévolat collaborer à l'élaboration du programme, le gouvernement fédéral a créé le Comité consultatif national de VolNet (CCNV), en juin 1998. Le présent rapport est le fruit du travail accompli par le Comité.

Les organismes bénévoles et le bénévolat touchent la vie quotidienne de tous les Canadiens. Ils sont d'autant plus indispensables au bien-être économique et social du Canada que le rééquilibrage des services entre le secteur du bénévolat et le gouvernement n'est pas encore chose faite. Malgré cela, si certains organismes bénévoles ont su profiter des avantages d'Internet, ce n'est pas la majorité. Plusieurs doivent encore se brancher. Mais il y a plus : pour en tirer longtemps et pleinement avantage, ils doivent aussi acquérir les compétences et les connaissances qui sont nécessaires pour bien intégrer Internet dans leur travail.

Cette compréhension globale de ce qu'il faut faire pour améliorer l'utilisation d'Internet dans le secteur du bénévolat débouche sur la première recommandation du présent rapport (voir le Sommaire des recommandations à l'annexe A). Il est recommandé d'offrir une gamme de services, dont les services de base VolNet (branchement, matériel et apprentissage Internet), un perfectionnement des compétences Internet de même que du soutien technique, en plus d'outils en ligne utiles qui incitent les organismes à se brancher.

Compte tenu de l'étendue, de la nature et de la complexité du secteur du bénévolat, la deuxième recommandation traite de l'admissibilité aux services de base VolNet. Il est reconnu que la valeur et la crédibilité d'un organisme bénévole viennent plus de sa capacité de servir la collectivité plutôt que de son titre d'organisme de bienfaisance. Il est aussi reconnu que VolNet doit avoir des « groupes prioritaires ». Par conséquent, il est proposé dans la troisième recommandation d'accorder la priorité aux organismes non branchés à Internet et à ceux qui sont isolés en raison de leur situation géographique ou du caractère spécialisé de leur mission.

Le défi que représente la meilleure façon d'appliquer VolNet fait l'objet des recommandations 4 à 7. Dans l'ensemble du Canada, les organismes d'exécution de VolNet pourraient aider à recenser les organismes bénévoles admissibles, à distribuer les services de base VolNet et à offrir le perfectionnement des compétences et le soutien technique nécessaires pour que l'organisme participant intègre pleinement Internet à ses activités journalières. Ces organismes d'exécution (30 au maximum) seraient les « spécialistes » de VolNet sur le terrain et aideraient les organismes bénévoles à se brancher.

Les organismes d'exécution devraient bien connaître le secteur du bénévolat et y avoir fait preuve de leur maîtrise d'Internet. Plusieurs organismes accomplissent déjà une part du travail d'un organisme d'exécution. En s'appuyant sur des organismes déjà existants plutôt qu'en lançant quelque chose d'entièrement nouveau, le programme aura de meilleures chances d'implanter des connaissances, une expertise et des habiletés durables.

Les huitième et neuvième recommandations expliquent comment VolNet peut maximiser ses effets par une stratégie de développement des ressources. Industrie Canada, de concert avec le CCNV, les organismes d'exécution et d'autres intervenants du secteur du bénévolat, devrait chercher à conclure des accords de collaboration avec le secteur privé, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les fondations. VolNet peut par ailleurs profiter de l'occasion pour développer les infrastructures et les possibilités du secteur du bénévolat. Les alliances avec ce secteur peuvent favoriser l'autosuffisance et la viabilité de VolNet.

Il est crucial d'accroître la sensibilisation à VolNet pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de branchement et d'utilisation d'Internet dans le secteur du bénévolat, et pour appliquer sa stratégie de développement des ressources. La dixième recommandation propose que VolNet utilise plusieurs méthodes pour faire connaître le programme, d'abord aux organismes bénévoles admissibles, puis aux autres partenaires éventuels, dont le secteur privé, les divers paliers de gouvernement, les médias et le grand public.

La onzième recommandation traite de la stratégie d'évaluation de VolNet. Cette stratégie devrait permettre, d'une part, de déterminer au moyen d'indicateurs concrets si VolNet a atteint ses objectifs et, d'autre part, de mesurer les effets du programme par rapport à son objectif général d'accroître l'utilisation d'Internet dans le secteur du bénévolat. L'évaluation devrait nous aider à en apprendre toujours plus sur la façon d'augmenter le taux d'utilisation d'Internet par les organismes bénévoles. Le CCNV et les organismes d'exécution devraient participer à cette évaluation afin que les connaissances acquises demeurent dans le secteur.

La dernière recommandation présente les premières réflexions du CCNV sur l'affectation des ressources. Il suggère d'abord que plus de 60 p. 100 des fonds soient versés aux biens que VolNet offrira aux organismes bénévoles (dont les services de base VolNet); que plus de 20 p. 100 aillent à l'établissement du réseau de soutien des organismes d'exécution; et que le reste des fonds soit réservé aux communications et à la gestion du programme. Cette stratégie reconnaît la nécessité d'assurer le financement des éléments essentiels à l'atteinte des principaux objectifs du programme. Toutefois, il faut s'attendre à ce que la mise en œuvre de la stratégie de développement des ressources de VolNet modifie l'affectation des fonds.

Ces recommandations proposent des objectifs que le CCNV juge réalisables. Qui plus est, elles définissent les éléments indispensables au succès du programme, qui vise à promouvoir l'utilisation d'Internet dans le secteur du bénévolat pour que ce dernier en tire le maximum, tant pour son bon fonctionnement que pour le bien du public qu'il sert.

HISTORIQUE

Dans le budget de février 1998, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) « afin d'accroître la capacité technologique du secteur bénévole ». À cette fin, le gouvernement a consacré 15 millions de dollars sur trois ans à ce programme. Il a aussi fixé l'objectif d'offrir de brancher 10 000 organismes bénévoles avant le 31 mars 2001. Le budget de 1998 faisait état de l'intention de donner à ces organismes l'accès à du matériel informatique, à Internet, aux nouvelles technologies de l'information, à du soutien technique et à un apprentissage.

Voyant, à l'évidence, que le succès de VolNet dépend d'une bonne connaissance du secteur du bénévolat au Canada, le gouvernement fédéral a décidé de consulter les représentants du secteur et d'autres intervenants clés sur la meilleure façon de concevoir le programme et de le mettre en œuvre. C'est ainsi qu'est né le Comité consultatif national de VolNet (CCNV), en juin 1998.

Le CCNV est formé de 28 représentants de divers domaines du secteur du bénévolat (dont la santé, le développement international, les services sociaux, la justice, l'environnement, la religion, les arts et la culture, les loisirs et le sport, et les groupes d'équité), et du secteur privé ainsi que de deux représentants d'Industrie Canada et d'autres ministères fédéraux qui appuient le secteur du bénévolat. On trouvera la liste des membres du CCNV à l'annexe B.

La mobilisation du secteur du bénévolat et des autres partenaires intéressés à la création de VolNet a contribué à ce que le programme soit élaboré selon une formule appropriée. Depuis sa création, le CCNV s'est réuni trois fois et a tenu de nombreuses conférences téléphoniques. Entre les réunions, le travail du CCNV a été accompli par cinq sous-comités qui se sont penchés sur l'exécution du programme, le développement des ressources, les communications, le recrutement et les questions de budget et d'évaluation. Le présent rapport est le fruit du travail accompli par le Comité.

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES ET INTERNET

Les organismes bénévoles — qu'il s'agisse d'organismes sans but lucratif, d'organismes de bienfaisance, de clubs philanthropiques ou d'associations communautaires locales — ont une influence dans presque tous les domaines de la vie quotidienne des Canadiens. Ils donnent l'occasion de travailler ensemble à des objectifs communs. Les méthodes qu'ils utilisent renforcent nos collectivités, en plus d'augmenter notre sentiment d'appartenance et de bien-être.

Au Canada, le secteur du bénévolat est formé de plus de 175 000 organismes sans but lucratif, dont 75 000 sont des organismes de bienfaisance enregistrés^{1,2}. C'est un groupe diversifié œuvrant dans divers domaines, dont la santé, l'environnement, les services sociaux, la justice, la religion, les arts et la culture, les loisirs et le sport et le développement international. Les organismes de bienfaisance enregistrés, autres que les hôpitaux et les établissements d'enseignement, procurent plus de 570 000 emplois rémunérés (4 p. 100 de la population active canadienne)³, et le secteur mobilise plus de 7,5 millions de bénévoles qui fournissent plus d'un milliard d'heures de travail⁴. La récente enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation a confirmé que les Canadiens sont très présents dans le secteur du bénévolat, par leur participation ou par leurs dons. Compte tenu de l'évolution des rôles respectifs du gouvernement, du secteur privé et du secteur du bénévolat, on peut prévoir une augmentation de la contribution du secteur du bénévolat au bien-être économique et social du pays.

Les organismes bénévoles, cependant, n'ont pas pour seul rôle de combler les lacunes du gouvernement et du secteur privé. Ils sont là également pour donner aux citoyens des occasions de participer à la croissance et au développement de leurs collectivités. En général, les organismes bénévoles favorisent l'égalité, respectent la diversité et préconisent la collaboration plutôt que la concurrence. Par conséquent, ils ont beaucoup à gagner à se brancher à l'autoroute de l'information. Les organismes bénévoles qui utilisent déjà Internet ont prouvé que cela peut les aider à accomplir leur mission en créant de nouveaux partenariats avec des organismes qui partagent la même optique qu'eux dans d'autres régions du Canada et du monde. Ils peuvent rejoindre plus de Canadiens, qui appuient directement leur travail ou qui en bénéficient. Avec le temps, les organismes peuvent aussi améliorer leur travail de façon importante en réduisant leurs coûts de fonctionnement et en générant des recettes supplémentaires. Cependant, il y a encore une grande disparité entre les organismes qui emploient Internet efficacement et les autres.

-
1. Jack Quarter, *Canada's Social Economy: Cooperatives, Non-profits and Other Community Enterprises*, James Lorimer & Company, Toronto, 1992. Ces chiffres sont fondés sur des renseignements fournis par le ministère compétent à l'échelon provincial, territorial ou fédéral.
 2. De nombreuses personnes qui travaillent dans le secteur, ou qui l'appuient, font valoir que ce nombre devrait être beaucoup plus élevé, compte tenu de la multitude d'organismes bénévoles locaux qui œuvrent au service de la collectivité sans être enregistrés.
 3. Patrick Johnston, *Filling the Gap: What Can Canada's "Third Sector" Deliver as Governments Cut Back?*, exposé au Canadian Leaders' Forum, coparrainé par le Programme pour cadres de la fonction publique de l'Université Queen's et le Forum des politiques publiques, Banff, 24-25 avril 1997.
 4. Statistique Canada, *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête nationale de 1997 sur le don, le bénévolat et la participation*, août 1998, n° de catalogue 71-542-XIF (<http://www.ccp.ca>).

En octobre 1997, VolNet a lancé une enquête officielle⁵ auprès des œuvres de bienfaisance pour déterminer dans quelle mesure celles-ci utilisent les technologies Internet. Parmi les organismes interrogés, 65 p. 100 n'étaient pas encore branchés à Internet, essentiellement en raison de contraintes financières ou d'un manque de connaissances. Chez les 35 p. 100 d'organismes qui étaient branchés, plus de 75 p. 100 ont exprimé le besoin d'information allant de l'apprentissage, comme l'utilisation du courriel et la navigation sur Internet (71 p. 100), à l'utilisation d'applications plus avancées, comme les moteurs de recherche et les outils de financement faisant appel à Internet (85 p. 100).

Selon les résultats de cette enquête et d'enquêtes semblables⁶, le CCNV croit qu'il est important d'avoir un but bien précis et une approche globale de soutien au secteur. Par conséquent, il ne suffit pas de brancher les organismes bénévoles : encore faut-il s'employer à les aider à se donner les compétences nécessaires, à acquérir des connaissances, à obtenir un soutien permanent et à apprendre à maîtriser les outils en ligne qui viabiliseront leur branchement. En procédant ainsi, VolNet s'assurera que les organismes bénévoles jouissent pleinement d'Internet. Par conséquent, la mission de VolNet devrait être de permettre aux organismes bénévoles d'accéder aux technologies Internet et de les utiliser efficacement.

Cela dit, compte tenu de l'étendue, de la complexité et des possibilités technologiques actuelles du secteur du bénévolat, le CCNV tenait aussi à ce que le modèle élaboré tienne compte des objectifs suivants :

- accroître de 10 000 le nombre d'organismes bénévoles branchés à Internet;
- mieux sensibiliser les organismes bénévoles aux avantages et à l'importance stratégique d'Internet;
- permettre à certains organismes bénévoles de partager des renseignements avec les autres organismes bénévoles, les gouvernements et les intervenants, par le biais d'Internet;
- surmonter les obstacles à l'utilisation d'Internet qui sont la conséquence d'inégalités sociales liées à la race, à la pauvreté, au sexe, à l'incapacité, à l'âge ou à la langue, en aidant les organismes bénévoles qui travaillent dans ces secteurs à accéder à Internet et à l'utiliser;
- aider, le cas échéant, les organismes bénévoles à inciter leur clientèle à se prendre en main en utilisant Internet;
- s'assurer que les organismes sont sensibles à la nécessité d'une stratégie d'utilisation à long terme d'Internet.

5. En octobre 1997, VolNet a tenu un sondage sur l'état de préparation à Internet (<http://www.volnet.org>) auprès de 1 500 œuvres de bienfaisance de langue anglaise et de 500 autres de langue française en exploitant la base de données des œuvres de bienfaisance de Revenu Canada (648, ou 32,4 p. 100, ont répondu). Comme l'étude ne portait que sur les organismes de bienfaisance, les résultats ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble du secteur du bénévolat.

6. D'autres enquêtes appuient ces conclusions. Par exemple, en 1996, grâce à l'*Enquête sur la liaison avec les organismes de bénévolat*, le ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario a constaté que les plus grands obstacles à l'utilisation des technologies de l'information résidaient dans les contraintes budgétaires, le manque de connaissances du personnel et l'absence de soutien technique. En 1997, le National Council of Non-profit Associations a conclu que moins de la moitié des 7 000 organismes sans but lucratif des États-Unis qu'il a interrogés utilisent Internet, à cause d'un manque de connaissances ou de matériel convenable.

LE DÉFI DU BRANCHEMENT : CRÉATION DE SERVICES PERTINENTS

Que fera VolNet?

Les organismes bénévoles en sont à différents stades de préparation en ce qui concerne l'adoption et l'utilisation des technologies Internet. En outre, de nombreux organismes bénévoles ne voient pas la nécessité d'intégrer ces technologies à leurs activités courantes à cause des coûts, du manque de temps et de la méconnaissance du potentiel d'Internet et de son importance stratégique pour leurs activités. Compte tenu de la complexité du problème, le secteur du bénévolat profiterait beaucoup d'une gamme de services, allant de l'accès de base et au perfectionnement des compétences, jusqu'à la pleine exploitation des technologies Internet, services réunis pour les inciter à rester branchés.

SERVICES DE BASE VOLNET

Le CCNV reconnaît que le manque de ressources financières et d'expertise interne empêchent de nombreux organismes bénévoles de se brancher à Internet. Face à ce problème, le CCNV propose que VolNet aide 10 000 organismes bénévoles en leur fournissant l'accès, le matériel et l'apprentissage nécessaires. Les services de base VolNet comprennent :

- un compte Internet;
- le matériel informatique (y compris certains appareils fonctionnels⁷);
- des prix réduits pour les logiciels, le matériel, l'accès, etc.;
- un apprentissage Internet.

PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES INTERNET ET SOUTIEN TECHNIQUE

Pour bien exploiter le potentiel d'Internet, les organismes bénévoles auront aussi besoin de perfectionnement et de soutien technique. Par exemple, des modules d'apprentissage pourraient aider à comprendre toute une gamme d'applications Internet et à les intégrer dans les activités quotidiennes de l'organisme. Par des groupes de discussion en ligne, des événements spéciaux ou des ateliers, les organismes bénévoles pourraient utiliser Internet pour recueillir des fonds, faire de la publicité ou recruter des bénévoles.

Puisque l'habileté ne s'acquiert que par la pratique, VolNet devrait aussi mettre sur pied un programme de soutien continu. Ce dernier pourrait être adapté aux besoins particuliers des organismes bénévoles. Par exemple, il pourrait comprendre de l'aide technique ou de l'encouragement pour les organismes bénévoles pendant le processus d'apprentissage. Ce soutien peut prendre diverses formes : lignes de dépannage, visites sur place, conversations amicales, etc. Puisque tous les organismes font face à des problèmes de ce genre à chaque étape de l'utilisation d'Internet, les programmes de perfectionnement des compétences et de soutien technique devraient être facilement accessibles à tous les organismes bénévoles qui en ont besoin.

7. Les appareils fonctionnels sont des dispositifs qui facilitent aux personnes handicapées l'utilisation des ordinateurs et des autres technologies. Ce matériel comprend le matériel et les logiciels de grossissement d'écran, le matériel et le logiciel d'accès-voix, les programmes de touches rémanentes ou claviers adaptés et les téléscribes/modems.

OUTILS EN LIGNE DE VOLNET

Le CCNV constate que les organismes bénévoles ont accès à peu d'applications Internet faites pour appuyer les intérêts du secteur en matière de communication et de technologie. Évidemment, sans contenu pertinent, le branchement n'aura aucune utilité.

C'est pourquoi VolNet devrait s'assurer que les organismes ont accès à un contenu pertinent. À cette fin, le programme devrait déterminer les outils en ligne qu'il pourrait soit adapter à un plus grand nombre d'organismes, soit tout simplement promouvoir et recommander. Ce faisant, VolNet devrait éviter de faire concurrence aux ressources qui existent déjà.

Plus particulièrement, VolNet devrait s'engager à rendre les outils en ligne « pancanadiens » et « communautaires » plus accessibles. Les outils pancanadiens en ligne sont des outils qui ont une importance considérable pour l'ensemble du secteur du bénévolat (p. ex., les outils de commerce électronique, les outils intranet et les documents de formation propres au secteur). Par ailleurs, les outils communautaires en ligne sont des outils mis au point pour un domaine particulier du secteur (p. ex., la santé, les services sociaux ou l'environnement) et qui peuvent être appliqués et transférés à d'autres groupes ou régions. Par exemple, une base de données sur la santé pouvant être utilisée par les organismes bénévoles de plusieurs provinces serait considérée comme un outil communautaire.

Les services de base VolNet, le perfectionnement des compétences Internet et le soutien technique, ainsi que les outils en ligne sont les trois éléments que le CCNV juge indispensables pour aider les organismes bénévoles à bien utiliser Internet et à l'utiliser longtemps puisque cela assurera le succès de VolNet.

RECOMMANDATION 1

VolNet devrait offrir au secteur du bénévolat une gamme de services comprenant les services de base VolNet (branchement, matériel et apprentissage Internet), le perfectionnement des compétences Internet et le soutien technique, et l'accès aux outils en ligne.

Qui est admissible aux services de VolNet?

Le CCNV est conscient que les organismes bénévoles exercent une vaste gamme d'activités dans une multitude de domaines. Leur taille et leur mode de fonctionnement les distinguent (p. ex., certains travaillent exclusivement avec des bénévoles, alors que d'autres emploient du personnel). Les organismes bénévoles doivent aussi composer avec les aspects complexes de l'obligation de rendre compte, qui sont le plus souvent davantage fonction de leur structure administrative que de leur forme juridique. Par exemple, un conseil d'administration efficace et une structure garantissant des pratiques démocratiques permettent à un organisme d'établir sa crédibilité dans la collectivité.

Vu la nature particulière et la diversité du secteur du bénévolat, le CCNV veut faire en sorte que VolNet s'appuie sur des principes d'intégration et de souplesse. Dans le cadre de VolNet, le CCNV a défini le terme « organisme bénévole » comme étant tout organisme

constitué en société sans but lucratif en vertu d'une loi provinciale ou fédérale, ou enregistré à Revenu Canada comme organisme de bienfaisance ou association de sport amateur. Ainsi, le programme devrait offrir les services de base VolNet à 10 000 organismes bénévoles⁸ qui répondent aux critères d'admissibilité suivants :

RECOMMANDATION 2

Pour pouvoir recevoir les services de base VolNet, l'organisme bénévole devrait :

- être constitué en société sans but lucratif en vertu d'une loi provinciale ou fédérale, ou être enregistré à Revenu Canada comme organisme de bienfaisance ou association de sport amateur;
- avoir un conseil d'administration bénévole;
- offrir des services ou des programmes d'intérêt public;
- fonctionner démocratiquement ou selon une approche participative et représenter ses membres ou ses mandataires;
- avoir des recettes annuelles de moins de 500 000 \$.

Normalement, les organismes suivants ne devraient pas être admissibles à recevoir les services de base VolNet :

- les particuliers;
- les organismes à but lucratif;
- les associations industrielles et commerciales (y compris les associations professionnelles);
- les partis politiques et les organismes qui se livrent exclusivement à une activité politique partisane;
- les municipalités, les universités, les hôpitaux et les écoles;
- les organismes bénéficiant déjà de programmes gouvernementaux semblables;
- les lieux de culte (par opposition aux organismes de bienfaisance religieux);
- les syndicats.

Le CCNV est également conscient que plusieurs organismes bénévoles qui répondent à de grands besoins sociaux sont isolés soit du point de vue géographique, soit en raison de la situation socioéconomique de leur clientèle. Pour permettre à ces organismes bénévoles de profiter de l'appui de VolNet, le CCNV croit qu'il faut leur accorder une attention particulière.

8. Cela diffère du perfectionnement des compétences Internet et du soutien technique, ainsi que des outils en ligne, qui peuvent être offerts généralement aux organismes bénévoles dans une région ou un secteur.

RECOMMANDATION 3

VolNet devrait accorder la priorité aux organismes bénévoles qui :

- n'ont pas été branchés à Internet au cours des six derniers mois;
- sont « isolés », en raison de leur situation géographique ou du caractère spécialisé de leur mission (p. ex., les organismes faisant la promotion de l'égalité pour tous — minorités linguistiques, personnes handicapées, aînés, jeunes, personnes défavorisées, Autochtones, femmes).

Dans le choix des organismes bénévoles à brancher, il faudrait également songer à couvrir chaque province et territoire, les milieux urbains comme les milieux ruraux, et chaque domaine du bénévolat.

Comment VolNet assurera-t-il ses services?**SERVICES DE BASE VOLNET, PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES INTERNET ET SOUTIEN TECHNIQUE**

La recommandation du CCNV visant la mise sur pied des services de base VolNet comprend une solution au défi que représente le branchement de 10 000 organismes. Cependant, il y a encore plusieurs tâches à accomplir pour offrir VolNet :

- choisir 10 000 bénéficiaires parmi plus de 175 000 organismes bénévoles et traiter toutes les demandes d'aide;
- surveiller et mettre en œuvre la distribution des services de base VolNet;
- fournir aux organismes bénévoles un perfectionnement des compétences Internet ainsi que du soutien technique;
- veiller à ce que VolNet ait un effet durable.

Pour mener à bien ces tâches, le CCNV propose qu'Industrie Canada travaille avec des organismes qui connaissent déjà les technologies Internet et qui offrent des services au secteur du bénévolat. Ces organismes — appelés organismes d'exécution de VolNet — deviendraient les « spécialistes » de VolNet sur le terrain. Non seulement effectueraient-ils le branchement, mais ils deviendraient les points de soutien centraux des organismes bénévoles dans une région ou un secteur, et ils les inciteraient à adopter et à utiliser une gamme d'applications Internet, y compris les outils en ligne de VolNet. Le réseau national des organismes d'exécution épaulerait les autres réseaux nationaux et internationaux du secteur du bénévolat, et aiderait celui-ci à maîtriser cette technique.

Par organisme d'exécution on entend, soit un organisme unique ou un groupe d'organismes (voir p. 11, l'admissibilité). VolNet devrait viser à établir au moins un organisme d'exécution par province et territoire. Puisqu'il faudrait restreindre le nombre d'organismes d'exécution à 30 afin de limiter les frais d'administration, un organisme d'exécution principal pourrait avoir des satellites dans différentes régions ou dans un secteur particulier. Il faudrait veiller à ce que les organismes d'exécution soient en mesure d'offrir leurs services tant dans les secteurs urbains que ruraux afin de rejoindre tous les domaines du bénévolat. Les organismes bénévoles devraient aussi pouvoir obtenir le service dans la langue officielle de leur choix.

Chaque organisme d'exécution de VolNet assumerait le rôle et les fonctions qui suivent :

- choisir chaque année, en moyenne, 175 organismes bénévoles admissibles qui souhaiteraient profiter du programme VolNet et évaluer leurs besoins;
- aider ces organismes à obtenir, en totalité ou en partie, les services de base VolNet;
- servir de point central de soutien et de perfectionnement des compétences Internet pour les organismes bénévoles dans une région ou un secteur donné. Cela comprendrait des stratégies de sensibilisation des organismes bénévoles à l'utilisation permanente d'Internet;
- dans la plupart des cas, améliorer le programme par des accords de collaboration et d'autres stratégies d'exploitation;
- travailler dans le cadre d'un réseau national d'organismes d'exécution de VolNet.

Pour le CCNV, la création du réseau des organismes d'exécution permettra aux organismes bénévoles de tirer profit autant que d'autres de l'utilisation d'Internet. Le CCNV estime qu'en s'appuyant sur des organismes qui existent déjà, le modèle proposé aura de meilleures chances de favoriser le développement de connaissances, de compétences et d'aptitudes durables.

RECOMMANDATION 4

VolNet devrait créer jusqu'à 30 organismes d'exécution chargés de recenser les organismes bénévoles admissibles, de distribuer les services de base VolNet, d'appuyer l'adoption et l'utilisation des technologies Internet dans le secteur du bénévolat et d'aider à trouver des fonds pour le programme.

SÉLECTION DES ORGANISMES D'EXÉCUTION DE VOLNET

Plusieurs organismes au Canada exécutent déjà en partie les tâches exigées par le CCNV en ce qui a trait aux organismes d'exécution. Cependant, pour avoir les meilleurs organismes d'exécution possible, il faudra probablement créer des partenariats entre organismes. En outre, s'il est vrai que plusieurs organismes connaissent assez bien les besoins des organismes bénévoles de leur région ou de leur secteur, ils n'en auront sans doute pas fait une évaluation précise.

Industrie Canada devrait élaborer un concours public pour la sélection des organismes d'exécution de VolNet. Ce concours permettrait de voir quels sont les organismes bénévoles qui font déjà du travail d'intérêt pour VolNet. Cette façon de procéder donnerait à VolNet les meilleurs partenaires possibles. Le CCNV étudierait les propositions et recommanderait au ministre de l'Industrie les organismes d'exécution à appuyer.

Le travail de l'organisme d'exécution devrait comporter trois étapes : une période de sélection durant laquelle seront choisis les organismes bénévoles qui recevront les services de base VolNet, une période de mise en œuvre permettant à l'organisme d'exécution de s'acquitter de son mandat et enfin une période d'évaluation.

RECOMMANDATION 5

VolNet devrait sélectionner ses organismes d'exécution par un processus équitable et transparent.

ADMISSIBILITÉ ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ORGANISMES D'EXÉCUTION

Pour que VolNet se développe à partir de ressources déjà existantes plutôt qu'en créant quelque chose d'entièrement nouveau, les organismes d'exécution devraient avoir une bonne connaissance du secteur du bénévolat, prouver leur maîtrise d'Internet dans ce secteur et avoir la capacité d'accomplir les tâches d'un organisme d'exécution. Il est probable que les organismes candidats effectuent déjà une partie du travail que les organismes d'exécution de VolNet seront appelés à accomplir.

RECOMMANDATION 6

Est admissible à devenir un organisme d'exécution de VolNet un organisme ou un groupe d'organismes (dont l'un assure la coordination) qui présente les caractéristiques suivantes :

- être une entité juridique (essentiel pour le coordonnateur d'un groupe) fonctionnant depuis au moins 12 mois;
- doit connaître le secteur du bénévolat et y avoir déjà œuvré;
- avoir fait preuve de sa connaissance de l'utilisation d'Internet dans le secteur du bénévolat (ou expliquer comment l'organisme s'y prendra pour le faire — p. ex., en collaborant avec d'autres organismes);
- pouvoir démontrer que l'organisme peut recevoir et gérer des fonds publics en rendant compte de leur utilisation de façon responsable et avoir la capacité de mener le projet à terme.

Dans le choix des organismes d'exécution, la préférence sera accordée aux organismes bénévoles capables de satisfaire aux exigences du programme.

Normalement, les groupes suivants ne seraient pas admissibles à devenir des organismes d'exécution de VolNet :

- les particuliers;
- les organismes à but lucratif;
- les associations industrielles et commerciales (y compris les associations professionnelles) et autres représentants d'intérêts commerciaux;
- les municipalités, les universités, les hôpitaux et les écoles.

Cependant, ces groupes peuvent être admissibles : 1) s'ils peuvent démontrer que leur proposition sert les intérêts d'organismes du secteur du bénévolat; 2) si leur proposition est accompagnée de documents qui démontrent l'appui des organismes bénévoles.

Bien qu'il faille, dans l'évaluation des propositions d'organismes d'exécution éventuels, accorder la préférence à ceux qui sont capables de brancher un grand nombre d'organismes (175 ou plus), il y aurait lieu de prêter aussi attention à la prestation du service aux organismes isolés. Il faudrait évaluer les propositions en fonction des critères suivants : la compréhension qu'a l'organisme d'exécution des objectifs et sa capacité de les atteindre; son plan pour inclure les groupes prioritaires de VolNet; l'étendue du soutien financier que recueille la proposition dans les secteurs public et privé et dans le secteur du bénévolat; et l'effet global qu'aura le plan sur le groupe du secteur du bénévolat choisi.

OUTILS EN LIGNE DE VOLNET

Afin de mettre les outils en ligne pancanadiens et communautaires à la disposition du secteur du bénévolat, le CCNV propose deux approches différentes. Le CCNV devrait, en consultation avec Industrie Canada, définir les outils en ligne pancanadiens et en établir l'ordre de priorité. Les mesures visant à améliorer ou à promouvoir ces outils devraient être financées par VolNet et par des partenariats avec le secteur privé, les autres organismes gouvernementaux et le secteur du bénévolat. Industrie Canada devrait superviser les initiatives et veiller à mettre ces outils à la disposition des organismes d'exécution de VolNet et des autres organismes bénévoles intéressés.

À l'instar du programme Produits virtuels géré par le programme Rescol d'Industrie Canada, il y aurait lieu de recourir à un processus d'appel d'offres pour définir les outils communautaires en ligne. Ainsi, VolNet recevra des offres de service qui exprimeront la créativité et les besoins réels du secteur. Lors de la sélection des projets à appuyer, il y aurait lieu d'accorder la priorité aux outils qui répondent à un besoin ou à une demande explicite au sein du secteur et qui peuvent être facilement et rapidement mis en application et transférés aux organismes bénévoles des autres régions. Cette partie du programme VolNet devrait être établie après les autres composantes du programme; les critères détaillés d'admissibilité pourraient alors être élaborés.

RECOMMANDATION 7

Les initiatives visant à mettre les outils pancanadiens en ligne à la portée du secteur du bénévolat devraient être définies par le CCNV et mises en œuvre en partie par la création de partenariats. Les outils communautaires en ligne, quant à eux, devraient être élaborés selon un processus d'appel d'offres.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE VOLNET : PROMOTION DE LA COLLABORATION

Les occasions permettant à VolNet d'aider avec d'autres le plus grand nombre possible d'organismes bénévoles ainsi que les avantages qui en découleront sont innombrables. VolNet devrait viser à maximiser ses effets et à réduire ses coûts en concluant des partenariats avec d'autres intervenants clés et, si possible, en exploitant les possibilités du secteur du bénévolat.

Industrie Canada devrait rechercher des accords de collaboration avec le secteur privé, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les fondations. VolNet devrait aussi profiter de l'occasion afin de développer les infrastructures et les possibilités existant déjà dans le secteur du bénévolat. Par exemple, les réseaux communautaires, qui offrent branchement et soutien technique au secteur du bénévolat, sont une ressource précieuse pour VolNet, car ils comprennent les conditions dans lesquelles travaillent les organismes bénévoles. Le CCNV suggère fortement la création d'alliances s'appuyant sur les ressources locales comme moyen de promouvoir l'autosuffisance des organismes et la viabilité à long terme de VolNet.

La collaboration peut prendre diverses formes : les dons en espèces et en nature, le cofinancement, les activités de promotion mutuelle. La priorité de VolNet devrait être de réduire au minimum le coût de ses services de base (c.-à-d. le branchement et le matériel). Cela lui permettrait de réaffecter des fonds à d'autres éléments importants du programme.

RECOMMANDATION 8

Il faudrait encourager les accords de collaboration avec le secteur privé, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les fondations et les organismes bénévoles afin d'appuyer les ressources existantes de VolNet. Il y aurait lieu d'accorder la priorité à l'obtention de branchements et de matériel gratuits ou à prix réduit, afin de réaffecter les ressources prévues à cette fin à d'autres volets du programme.

L'élaboration d'accords de collaboration devrait être un effort conjoint d'Industrie Canada, du CCNV et des organismes d'exécution. En plus de légitimer l'approche de VolNet, ces accords amèneraient le gouvernement fédéral à recenser les ressources conjointement avec le secteur du bénévolat, plutôt qu'en lui faisant concurrence. Cela aidera aussi à créer des liens qui se perpétueront longtemps entre le secteur du bénévolat et les autres secteurs de la société canadienne.

RECOMMANDATION 9

Afin d'établir une relation de collaboration plutôt que de concurrence avec le secteur du bénévolat, Industrie Canada devrait travailler en étroite collaboration avec les organismes d'exécution, le CCNV et le secteur du bénévolat à l'élaboration d'accords de collaboration.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE VOLNET : SENSIBILISATION DU SECTEUR

Si l'on veut atteindre les objectifs de branchement de VolNet et accroître l'utilisation d'Internet dans le secteur du bénévolat, il faudra une stratégie de communication qui sensibilisera ce dernier et le gagnera aux avantages d'Internet. VolNet fait actuellement partie de la campagne de communication de Un Canada branché. Il faudrait aussi lancer le programme, tenir des événements médiatiques, une campagne publicitaire et établir un site Web pour mieux faire connaître VolNet.

Cette stratégie devrait chercher avant tout à donner des renseignements clairs au sujet des services offerts par VolNet au secteur du bénévolat. L'objectif consistant à offrir de brancher 10 000 organismes devra être clairement transmis à ce secteur et à ses membres. Un autre objectif de la stratégie de communication sera d'amener les Canadiens à mieux prendre conscience des avantages qu'offre Internet aux organismes bénévoles. Industrie Canada devrait aussi profiter de cette occasion pour renseigner le secteur du bénévolat au sujet du défi de l'an 2000.

Le public cible de cette stratégie de communication devrait être les organismes bénévoles qui sont admissibles à participer au programme, particulièrement ceux qui pourraient devenir des organismes d'exécution. En passant par les réseaux déjà existants du secteur du bénévolat pour faire connaître le programme, VolNet pourra rejoindre le plus d'organismes bénévoles possible. En outre, compte tenu de la vaste gamme des intervenants intéressés au succès de VolNet, le secteur privé, tous les paliers gouvernementaux, les médias et le grand public devraient aussi être mis au courant de ce programme.

Enfin, le CCNV croit que le succès de VolNet dépend d'un partenariat fructueux entre le secteur du bénévolat, Industrie Canada et d'autres ministères fédéraux. Une communication constante entre ces intervenants aidera le programme à être aussi innovateur que possible et à répondre véritablement aux besoins du secteur du bénévolat.

RECOMMANDATION 10

VolNet devrait se doter d'une stratégie de communication adressée en priorité aux organismes bénévoles admissibles afin de faire connaître le programme et sensibiliser le secteur du bénévolat aux possibilités d'Internet.

ÉVALUATION ET ENSEIGNEMENTS

Dans ce volet, les organismes d'exécution de VolNet verront les progrès que feront les organismes individuels en ce qui a trait au branchement et à l'utilisation d'Internet pour leur travail. De leur côté, Industrie Canada et le CCNV seront bien placés pour superviser l'ensemble du programme, notamment en ce qui a trait à sa mise en œuvre, au développement des ressources et aux stratégies de communication. Industrie Canada, le CCNV et les organismes d'exécution devraient donc travailler ensemble pendant toute la durée du programme afin d'évaluer les progrès de VolNet. Cette action concertée améliorera sans cesse les méthodes d'intégration d'Internet dans le secteur du bénévolat, permettra d'améliorer constamment le programme et apportera des connaissances utiles à l'avenir.

RECOMMANDATION 11

En collaboration avec le CCNV et les organismes d'exécution de VolNet, Industrie Canada devrait élaborer une stratégie d'évaluation qui servira à améliorer les méthodes d'intégration d'Internet dans le secteur du bénévolat et permettra à VolNet d'atteindre ses objectifs et de s'acquitter de son mandat d'ici le 31 mars 2001.

Pour évaluer VolNet, il faudrait se doter d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Parmi les mesures quantitatives de succès figurent le nombre d'organismes qui se sont branchés et qui ont reçu des ordinateurs grâce à VolNet. Les mesures qualitatives porteraient sur le nombre d'organismes bénévoles qui, une fois branchés, font une utilisation stratégique d'Internet. Ces deux types d'indicateurs aideront VolNet à atteindre ses objectifs et indiqueront dans quelle mesure Internet a aidé les organismes bénévoles à servir les Canadiens.

AFFECTATION DES RESSOURCES ET ÉCHÉANCIER

Le CCNV estime que bien qu'il soit possible d'améliorer VolNet en trouvant de nouvelles ressources, les objectifs décrits dans le présent rapport pourront être atteints en respectant le budget actuel de VolNet (15 millions de dollars sur trois ans) et l'échéancier du 31 mars 2001. Le CCNV recommande d'affecter au départ suffisamment de fonds aux services de base VolNet (en particulier le branchement et le matériel) pour que le programme ait les ressources nécessaires pour atteindre son objectif, soit offrir de brancher 10 000 organismes bénévoles. Cependant, si l'on peut réduire le coût de ces services grâce à la stratégie de développement des ressources de VolNet, ces fonds pourraient être réaffectés à d'autres services du programme (p. ex., appui ou outils en ligne).

RECOMMANDATION 12

Comme affectation initiale approximative des fonds de VolNet, Industrie Canada devrait envisager la répartition suivante : 64 p. 100 pour les éléments que VolNet fournira aux organismes bénévoles (44 p. 100 pour les services de base, y compris le branchement, le matériel et l'apprentissage Internet; 17 p. 100 pour le perfectionnement des compétences Internet et le soutien technique; et 3 p. 100 pour les outils en ligne de VolNet); 23 p. 100 pour l'établissement d'un réseau efficace d'installation et de soutien technique sous forme d'organismes d'exécution de VolNet; 3 p. 100 pour faire connaître VolNet à sa clientèle; et 10 p. 100 pour la gestion de l'ensemble du programme.

Le CCNV recommande d'annoncer le programme VolNet une fois que le mode de branchement des organismes bénévoles aura été trouvé. En outre, le processus de sélection des organismes d'exécution devrait démarrer le plus tôt possible, l'objectif étant de fonder au moins cinq organismes d'exécution d'ici février 1999. Nous recommandons d'ajouter cinq organismes d'exécution tous les trois mois jusqu'à un maximum de trente. VolNet devrait être en mesure de commencer le branchement des organismes bénévoles d'ici le début d'avril 1999.

CONCLUSION

Les recommandations du Comité consultatif national de VolNet répondent aux questions suivantes : en quoi consistera VolNet? qui en bénéficiera? comment sera-t-il exécuté? Elles proposent également des moyens relevant du développement des ressources et des stratégies de communication par lesquels Industrie Canada pourra accroître les effets du programme et en assurer le succès. Enfin, il faudra faire le bilan du programme. Ces recommandations, selon le CCNV, posent des objectifs réalisables. Qui plus est, elles définissent les éléments indispensables au succès du programme, qui vise à promouvoir l'utilisation d'Internet dans le secteur du bénévolat pour que ce dernier en tire le maximum, tant pour son bon fonctionnement que pour le bien du public qu'il sert.

ANNEXE A — SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

VolNet devrait offrir au secteur du bénévolat une gamme de services comprenant les services de base VolNet (branchement, matériel et apprentissage Internet), le perfectionnement des compétences Internet et le soutien technique, et l'accès aux outils en ligne.

RECOMMANDATION 2

Pour pouvoir recevoir les services de base VolNet, l'organisme bénévole devrait :

- être constitué en société sans but lucratif en vertu d'une loi provinciale ou fédérale, ou être enregistré à Revenu Canada comme organisme de bienfaisance ou association de sport amateur;
- avoir un conseil d'administration bénévole;
- offrir des services ou des programmes d'intérêt public;
- fonctionner démocratiquement ou selon une approche participative et représenter ses membres ou ses mandataires;
- avoir des recettes annuelles de moins de 500 000 \$.

Normalement, les organismes suivants ne devraient pas être admissibles à recevoir les services de base VolNet :

- les particuliers;
- les organismes à but lucratif;
- les associations industrielles et commerciales (y compris les associations professionnelles);
- les partis politiques et les organismes qui se livrent exclusivement à une activité politique partisane;
- les municipalités, les universités, les hôpitaux et les écoles;
- les organismes bénéficiant déjà de programmes gouvernementaux semblables;
- les lieux de culte (par opposition aux organismes de bienfaisance religieux);
- les syndicats.

RECOMMANDATION 3

VolNet devrait accorder la priorité aux organismes bénévoles qui :

- n'ont pas été branchés à Internet au cours des six derniers mois;
- sont « isolés », en raison de leur situation géographique ou du caractère spécialisé de leur mission (p. ex., les organismes faisant la promotion de l'égalité pour tous — minorités linguistiques, personnes handicapées, aînés, jeunes, personnes défavorisées, Autochtones, femmes).

RECOMMANDATION 4

VolNet devrait créer jusqu'à 30 organismes d'exécution chargés de recenser les organismes bénévoles admissibles, de distribuer les services de base VolNet, d'appuyer l'adoption et l'utilisation des technologies Internet dans le secteur du bénévolat et d'aider à trouver des fonds pour le programme.

RECOMMANDATION 5

VolNet devrait sélectionner ses organismes d'exécution par un processus équitable et transparent.

RECOMMANDATION 6

Est admissible à devenir un organisme d'exécution de VolNet un organisme ou un groupe d'organismes (dont l'un assure la coordination) qui présente les caractéristiques suivantes :

- être une entité juridique (essentiel pour le coordonnateur d'un groupe) fonctionnant depuis au moins 12 mois;
- doit connaître le secteur du bénévolat et y avoir déjà œuvré;
- avoir fait preuve de sa connaissance de l'utilisation d'Internet dans le secteur du bénévolat (ou expliquer comment l'organisme s'y prendra pour le faire — p. ex., en collaborant avec d'autres organismes);
- pouvoir démontrer que l'organisme peut recevoir et gérer des fonds publics en rendant compte de leur utilisation de façon responsable et avoir la capacité de mener le projet à terme.

Dans le choix des organismes d'exécution, la préférence sera accordée aux organismes bénévoles capables de satisfaire aux exigences du programme.

Normalement, les groupes suivants ne seraient pas admissibles à devenir des organismes d'exécution de VolNet :

- les particuliers;
- les organismes à but lucratif;
- les associations industrielles et commerciales (y compris les associations professionnelles) et autres représentants d'intérêts commerciaux;
- les municipalités, les universités, les hôpitaux et les écoles.

Cependant, ces groupes peuvent être admissibles : 1) s'ils peuvent démontrer que leur proposition sert les intérêts d'organismes du secteur du bénévolat; 2) si leur proposition est accompagnée de documents qui démontrent l'appui des organismes bénévoles.

RECOMMANDATION 7

Les initiatives visant à mettre les outils pancanadiens en ligne à la portée du secteur du bénévolat devraient être définies par le CCNV et mises en œuvre en partie par la création de partenariats. Les outils communautaires en ligne, quant à eux, devraient être élaborés selon un processus d'appel d'offres.

RECOMMANDATION 8

Il faudrait encourager les accords de collaboration avec le secteur privé, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les fondations et les organismes bénévoles afin d'appuyer les ressources existantes de VolNet. Il y aurait lieu d'accorder la priorité à l'obtention de branchements et de matériel gratuits ou à prix réduit, afin de réaffecter les ressources prévues à cette fin à d'autres volets du programme.

RECOMMANDATION 9

Afin d'établir une relation de collaboration plutôt que de concurrence avec le secteur du bénévolat, Industrie Canada devrait travailler en étroite collaboration avec les organismes d'exécution, le CCNV et le secteur du bénévolat à l'élaboration d'accords de collaboration.

RECOMMANDATION 10

VolNet devrait se doter d'une stratégie de communication adressée en priorité aux organismes bénévoles admissibles afin de faire connaître le programme et sensibiliser le secteur du bénévolat aux possibilités d'Internet.

RECOMMANDATION 11

En collaboration avec le CCNV et les organismes d'exécution de VolNet, Industrie Canada devrait élaborer une stratégie d'évaluation qui servira à améliorer les méthodes d'intégration d'Internet dans le secteur du bénévolat et permettra à VolNet d'atteindre ses objectifs et de s'acquitter de son mandat d'ici le 31 mars 2001.

RECOMMANDATION 12

Comme affectation initiale approximative des fonds de VolNet, Industrie Canada devrait envisager la répartition suivante : 64 p. 100 pour les éléments que VolNet fournira aux organismes bénévoles (44 p. 100 pour les services de base, y compris le branchement, le matériel et l'apprentissage Internet; 17 p. 100 pour le perfectionnement des compétences Internet et le soutien technique; et 3 p. 100 pour les outils en ligne de VolNet); 23 p. 100 pour l'établissement d'un réseau efficace d'installation et de soutien technique sous forme d'organismes d'exécution de VolNet; 3 p. 100 pour faire connaître VolNet à sa clientèle; et 10 p. 100 pour la gestion de l'ensemble du programme.

ANNEXE B — LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE VOLNET

Présidente

KRSTIC, Lil

Lieu de travail :

Pionniers du téléphone

Organismes bénévoles :

Junior Achievement; Kindergarten's Count

Membres

BEKKEMA, Denise

Lieu de travail :

Storefront for Voluntary Agencies

Organismes bénévoles :

Comité du patrimoine de la ville de Yellowknife; Société canadienne de protection des animaux des T.N.-O.; Festival of the Midnight Sun Society

BERTRAND, Denis

Lieu de travail :

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

Organismes bénévoles :

Théâtre La Catapulte; Conseil d'administration du Centre de théâtre francophone d'Ottawa

BRENT, Diana

Lieu de travail :

Calgary Catholic School District

Organismes bénévoles :

Conseil des Canadiens avec déficiences; Info-route sur la déficience vers l'intégration et l'éducation; Comité de la technologie adaptée, Université de Calgary (personne-ressource); Independent Living Resource Centre de Calgary; The Alberta Committee of Citizens with Disabilities

CARROLL, Jim

Lieu de travail :

J.A. Carroll Consulting

Organismes bénévoles :

YMCA Canada; Réseau Éducation — Médias

CHALLINOR II, John

Lieu de travail :

Compaq Canada Inc.

Organismes bénévoles :

Sous-comité des communications — Imagine; sous-comité des communications — Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI)

CHAN, Steven

Lieu de travail :

Ingénieur concepteur indépendant

Organismes bénévoles :

Society for the Promotion of Environmental Conservation (SPEC), International Development Education Resource Association (IDERA); Vancouver CommunityNet; EcoCity Network of Vancouver

DIRKS, Gerald

Lieu de travail :

Université Brock

Organismes bénévoles :

Institut national canadien pour les aveugles; Comité des droits de la personne, Union mondiale des aveugles; Groupe de travail sur l'alphabétisation braille, Canadian Braille Authority; Comité de planification à long terme de l'Université Brock

FERGUSON, Doug

Lieu de travail :

Société de sauvetage

Organismes bénévoles :

Association canadienne des loisirs/parcs (ACLPL), Parcs et loisirs Ontario

FIETZ, Margaret

Lieu de travail :

Services à la famille-Canada

Organismes bénévoles :

Clinique des services communautaires psychogériatriques; Services psychologiques de l'Université d'Ottawa

HARE, Marvin

Lieu de travail :

Association nationale des centres d'amitié

HELLQUIST, Wayne

Lieu de travail :

Centraide de Regina

Organismes bénévoles :

Saskatchewan Youth Olympic Academy; North Central Community Safety Centre; North East Community Centre; Association olympique canadienne; Société des Jeux panaméricains, Manitoba
Multi Sport Training Centre

HELWIG, Sherri

Lieu de travail :

CultureNet; S.L. Helwig & Associates; Periodical Writers Association of Canada

Organismes bénévoles :

CultureNet; Association des galeries publiques de l'Ontario; The Power Plant Contemporary Art Gallery; Museum Computer Network; Conférence canadienne des arts; Interactive Multimedia Arts & Technologies Association; Conseil des ressources humaines du secteur culturel; ArtsWire

HOOPER, June

Lieu de travail :

Timbre de Pâques/Marche des dix sous du Nouveau-Brunswick

Organisme bénévole :

Comité consultatif des services de réadaptation du ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick

JOHNSTON, Donald

Lieu de travail :

Fondations communautaires du Canada

JONES, Trudy

Lieu de travail :

Gander Women's Center

Organismes bénévoles :

Gander Women's Center, Board for Epilepsy in Newfoundland and Labrador; Groupe d'entraide, Organisation nationale anti-pauvreté; Literacy Council

KING, Donald

Lieu de travail :

Centre d'éducation des aînés, Extension universitaire, Université de Regina

Organismes bénévoles :

Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation; Council for Saskatchewan Fundraising Executives

LABOBE, Charlotte

Lieu de travail :

Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Organisme bénévole :

Centre de ressources familiales Mi'kmaq

LIZÉE, Jacques

Lieu de travail :

Fédération des unions des familles

Organismes bénévoles :

Institut Vanier de la famille; Fédération des unions de familles en politique familiale (niveau national); Carrefour Action Municipale et les familles; Maisons de la famille au Québec; Table du monde municipal sur le 3^e Plan d'action de la politique familiale au Québec; Projet 1,2,3 Go à Centraide

MORGAN, Dudley

Lieu de travail :

Collège du Yukon

Organismes bénévoles :

Association canadienne pour la santé mentale; National Aboriginal Broadcasters Television Northern Canada; Challenge Vocational Alternatives

MORTIMER, Peter

Lieu de travail :

Centraide du Halifax métropolitain

Organismes bénévoles :

Chebucto Community Net;

Comité des fournisseurs d'information

NDEJURU, Rosalie

Lieu de travail :

Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)

Organismes bénévoles :

Collège Frontière; Institut canadien d'éducation des adultes; Communauté rwandaise de Montréal

O'GRADY, Daniel

Lieu de travail :

Lignes aériennes Canadien International

Organismes bénévoles :

Conference Board national du Canada; Corporate Community Investment Council; Conseil de développement économique; Centre canadien des relations entre l'entreprise et la collectivité; Calgary Corporate Workplace Volunteer Council; Association of Volunteer Administrators (AVA)

PENNER, Janice

Lieu de travail :

Penner & Associates Advisory Services

Organismes bénévoles :

YWCA du Canada; Prairie Theatre Exchange; Centreplan Committee de la ville de Winnipeg; Forks North Portage Partnership; Conseil des régimes de retraite de l'Université du Manitoba; Tourisme Winnipeg; Comité de la Coupe Grey 1998

ROBERTS, Kirk

Lieu de travail :

Open Text Corporation

Organismes bénévoles :

Fondation canadienne pour le changement; Internet Society

SUTTON, Josephine

Lieu de travail :

Women'Space

Organismes bénévoles :

VIOLET; Women's Justice Network

SY, San San

Lieu de travail :

ACJNet, Université de l'Alberta

Organismes bénévoles :

Edmonton Community Adult Learning Council; Edmonton FreeNet

TREMBLAY, Hélène

Lieu de travail :

Commission scolaire Jacques-Cartier

Organisme bénévole :

Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

